



## Législature 2021-2026

Message no 24 du Conseil communal au Conseil général  
du 24 mai 2023  
(La version française du message fait foi)

### Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

#### 1. Introduction et objet du message

A l'occasion de l'assemblée des délégué-e-s de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, les modifications des statuts de l'Association ont été adoptés. L'article 113 alinéa 1 LCO prévoit que «les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les  $\frac{3}{4}$  des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux  $\frac{3}{4}$  de la population légale de toutes les communes membres de l'association ». Les modifications soumises au conseil général porte sur les trois points suivant et ne peuvent être dissociées.

- La composition du Comité de direction art. 16
- La clé de répartition des frais art. 37
- La limite d'endettement art. 39

#### La composition du Comité de direction :

Avec la construction d'un CO sur son territoire, la commune de Givisiez devient commune siège et, à ce titre, a droit à un représentant au sein du Comité de direction, qui passe ainsi de 10 à 11 membre avec cette modification statutaire.

#### La clé de répartition :

La modification de la clé de répartition fait suite à l'augmentation importante ces dernières années, de l'apport des communes contributrices en vertu de cette clé de répartition qui prévoit une solidarité entre les communes membres. En effet, avec l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, des effets financiers de la nouvelle loi scolaire, les frais de traitement du personnel enseignant ont augmenté d'environ 6 millions.

#### La limite d'endettement :

Dans le contexte du projet de construction du CO de Givisiez et de l'assainissement du CO de Marly, une forte augmentation des besoins en financement est attendue. La limite d'endettement a ainsi été augmentée en conséquence.

#### 2. Conclusion

Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 24 avril 2023.

#### Au nom du Conseil communal

Le Syndic :

  
Martin Moosmann



La Secrétaire communale :

  
Anne Rochat